



Fin de location d'un appartement et paiement loyer

Par **bourgoin**, le **02/03/2009** à **13:29**

J'ai donné mon préavis de 2 mois qui devait expirer le 21 février 2009 à mon syndic. La remise des clés de mon nouvel appartement a eu lieu plus rapidement que prévu et j'ai aménagé le 8 février. Le syndic de mon ancien appartement a fait l'état des lieux le 16 février mais me demande de régler mon loyer jusqu'au 21 février alors qu'il est déjà loué. J'ai 79 ans et je n'ai plus d'arguments il me relance non seulement sur mon loyer mais sur le détail des charges de 2008 qui n'ont pas été calculées car elles le sont en général pour le mois de mai de l'année suivante. Puis je lui demander de retenir mon loyer sur ma caution versée à l'entrée en 1998 et suis je obligée de payer jusqu'au 21 alors que je n'y suis plus depuis le 8 et que la remise des clés a eu lieu le,16 Merci